

Observation 198 du 07/03/2023

Madame le commissaire enquêteur

ABO WIND n'a pas justifié de ses capacités financières :

- la lettre de la SOCIETE GENERALE ne vaut pas accord de prêt
- la CPEN Mignaudières 2 ne dispose pas de fonds propres à hauteur de l'investissement (plus de 37 millions d'euros) : elle n'explique pas comment elle va trouver 20% de cette somme, elle qui ne dispose que d'un capital social de 100 euros
- il n'est aucunement justifié que si la CPEN ne disposait pas des financements, ABO WIND FRANCE pourrait se substituer à elle.

Il est fait état de fonds propres à hauteur de 140 millions d'euros en 2020 pour ABO WIND FRANCE, mais on ne connaît pas la situation en 2022 et surtout, ABO WIND étudie de nombreux projets éoliens et photovoltaïques qui feraient vite exploser ses fonds propres (rien que pour le présent projet 37 millions nécessaires soit le quart des fonds propres).

Dans ces conditions force est de constater que les capacités financières ne sont pas prouvées.

Par ailleurs, le plan prévisionnel est largement surévalué au niveau de la production ainsi qu'il a été dit.

Au passage, on observera que ce parc coûterait aux citoyens français près de 80 millions d'euros (total des recettes sur 20 ans), qui profiteront essentiellement à cette société allemande, accroissant ainsi les déficits de notre pays...

Pour cette raison, un avis défavorable s'impose.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FAEV